

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ainsi conçu : "Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.",
- VU les délibérations du Conseil Municipal du 03 juillet 2020, du 25 juin 2021 et du 06 octobre 2023,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2020, 25 juin 2021 et du 06 octobre 2023,
- VU l'arrêté municipal fixant les délégations de fonctions aux Adjoints en date du 10 OCT. 2023
- VU l'arrêté municipal fixant les délégations des Conseillers délégués en date du 07 juillet 2021

ARRETE

ART. 1 : Les dispositions de l'arrêté du 07 juillet 2021 portant délégation des conseillers délégués sont abrogées et remplacées par les dispositions suivantes :

ART. 2 : M. Dominique ADENOT, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

- Du développement stratégique métropolitain

ART. 3 : Mme Anna AUBOIS, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Cécile AUDET, Adjointe :

- Des liens avec les collègues, lycées et les centres de formations d'apprentis

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Didier MULLER, Adjoint :

- Des politiques mémorielles

ART. 4 : Mme Anna AUBOIS, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper de la laïcité et des relations avec les cultes

ART. 5 : Mme Marion BARRAUD, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sondès EL HAFIDHI, Adjointe :

- Du partenariat financier
- De l'optimisation des recettes
- Du mécénat

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Charles-André DUBREUIL, Adjoint :

- Du budget participatif

ART. 6 : Mme Laetitia BEN SADOK, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Nicolas BONNET, Adjoint :

- De la restauration collective durable et scolaire (UPC)
- De la biodiversité

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jérôme GODARD, Adjoint :

- De la condition animale et de l'animal en Ville : fourrière animale, réglementation sur les chiens catégorisés "dangereux", cohabitation homme-animal et gestion des animaux liminaires

ART. 7 : Mme Valérie BERNARD, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Isabelle LAVEST, Adjointe :

- De l'action culturelle dans les quartiers

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Nicaise JOSPEH, Adjointe :

- De l'éducation populaire

ART.8 : Mme Estelle BRUANT, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Isabelle LAVEST, Adjointe :

- Des parcours culturels Enfance-Jeunesse

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Cécile AUDET, Adjointe :

- De l'éducation à l'environnement

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sylviane TARDIEU, Adjointe :

- De la santé mentale, de la santé préventive et environnement

ART.9 : Mme Marion CANALES, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour assurer le suivi :

- Du recensement de la population
- Des élections

ART. 10 : M. Samir EL BAKKALI, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1^{ère} Adjointe :

- Des activités sportives
- De l'instruction et de la signature des arrêtés de fermeture des terrains sportifs

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jérôme AUSLENDER, Adjoint :

- Des relations internationales

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sylviane TARDIEU, Adjointe :

- De l'accueil des nouvelles populations

ART.11 : Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sondès EL HAFIDHI, Adjointe :

- De l'administration générale : état civil
- Des affaires juridiques
- Du funéraire

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Rémi CHABRILLAT, Adjoint :

- De la gestion des déchets

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jérôme GODARD, Adjoint :

- De la protection des populations

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Marion CANALES, Conseillère déléguée :

- Du recensement et des élections

ART.12 : Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper de la signature au titre des affaires juridiques :

- Des courriers relatifs aux dégâts du domaine de la Commune
- Des lettres d'alerte des commerçants au sujet de la commission d'indemnisation amiable
- Des documents et courriers concernant les contraventions des véhicules de la Ville
- Des régularisations et des dépôts de plainte

ART. 13 : Mme Wendy LAFAYE, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Cécile AUDET, Adjointe :

- De l'insertion des jeunes

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Anne-Laure STANISLAS, Adjointe :

- De la démocratisation de l'accès au numérique

ART.14 : M. Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Dominique BRIAT, Adjointe :

- De l'accompagnement social et aides à l'insertion des jeunes précaires

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jérôme AUSLENDER, Adjoint :

- De la vie étudiante et universitaire

ART. 15 : M. Pierre MIQUEL, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Cyril CINEUX, Adjoint :

- Du stationnement
- De la signalisation
- Des déplacements urbains en lien avec la Métropole
- Des autorisations pour les taxis

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Dominique BRIAT, Adjointe :

- Du handicap et de l'accessibilité

ART. 16 : Mme Lucie MIZOULE, Conseillère Municipale, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sondès EL HAFIDHI, Adjointe :

- De l'économie et économie sociale et solidaire en lien avec la Métropole

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Charles-André DUBREUIL, Adjoint :

- De la démocratie participative

ART. 17 : M. Lucas PEYRE, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Dominique BRIAT, Adjointe :

- De la politique gérontologique, notamment de l'inclusion des personnes âgées, du répit des aidants et de la politique intergénérationnelle

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Magali GALLAIS, Adjointe :

- De la lutte contre les discriminations

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Charles-André DUBREUIL, Adjoint :

- Du conseil municipal des jeunes

ART.18 : M. Frédéric PILAUD, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jérôme GODARD, Adjoint :

- De la prévention de la délinquance

ART.19 : M. Frédéric PILAUD, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper des relations sociales

ART.20 : M. Pierre SABATIER, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Cyril CINEUX, Adjoint :

- De la propreté et de la voirie
- Des mesures d'alignement

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jean-Christophe CERVANTES, Adjoint :

- Des outils de réserve et de maîtrise foncière

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Didier MULLER, Adjoint :

- Du commerce
- De l'artisanat
- Des terrasses et des enseignes commerciales

ART. 21 : M. Vincent SOULIGNAC, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Cyril CINEUX, Adjoint :

- Du concept « Ville 30 » ou zone de circulation apaisée

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Rémi CHABRILLAT, Adjoint :

- De l'eau en lien avec la Métropole

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Jérôme GODARD, Adjoint :

- De l'éducation à la sécurité routière et de la prévention éducative et sociale en direction de l'enfance et de la jeunesse

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Didier MULLER, Adjoint :

- Des halles et marchés
- Des circuits courts

ART.22 : M. Yannick VIGIGNOL, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, Adjointe :

- De la valorisation et du développement des initiatives associatives

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Anne-Laure STANISLAS, Adjointe :

- De l'accès à l'information et aux données publiques

ART. 23 : M. Thomas WEIBEL, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour s'occuper :

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Nicolas BONNET, Adjoint :

- De la nature en ville
- Du développement de l'usage et de la culture du vélo, de la marche et des autres mobilités actives comme des modes de transport à part entière dans la Ville

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Christophe BERTUCAT, Adjoint :

- De la végétalisation des cours d'écoles

ART.24 : Délégation est donnée, *en lien avec M. Cyril CINEUX*, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences et empêchements, à :

- **M. Pierre MIQUEL**, Conseiller Municipal
- **M. Vincent SOULIGNAC**, Conseiller Municipal
- **M. Pierre SABATIER**, Conseiller Municipal

Pour la **signature des arrêtés de circulation et de stationnement temporaires**

ART.25 : *En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Cyril CINEUX, Adjoint, délégation est donnée, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences et empêchements, à :*

- **M. Pierre MIQUEL**, Conseiller Municipal
- **M. Vincent SOULIGNAC**, Conseiller Municipal
- **M. Pierre SABATIER**, Conseiller Municipal

Pour la signature des arrêtés de circulation et de stationnement permanents et pour prendre les dispositions administratives permettant l'occupation du domaine public.

ART.26 : *Délégation est donnée, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences et empêchements, à :*

- **M. Frédéric PILAUD**, Conseiller Municipal
- **Mme Valérie BERNARD**, Conseillère Municipale
- **Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER**, Conseillère Municipale

Pour s'occuper de la signature de toutes pièces et correspondances courantes relatives à la gestion des ressources humaines.

ART.27 : *En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sondès EL HAFIDHI, Adjointe, délégation est donnée, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences et empêchements, à :*

- **Mme Marion BARRAUD**, Conseillère Municipale
- **Mme Lucie MIZOULE**, Conseillère Municipale
- **Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER**, Conseillère Municipale

Pour s'occuper de la signature de toutes pièces et correspondances relatives à la comptabilité courante.

ART. 28 : *En l'absence ou en cas d'empêchement de Mesdames et Messieurs les Adjoints, délégation est donnée à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux délégués, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences et empêchements, à :*

- **M. Dominique ADENOT**
- **Mme Anna AUBOIS**
- **Mme Marion BARRAUD**
- **Mme Laetitia BEN SADOK**
- **Mme Valérie BERNARD**
- **Mme Estelle BRUANT**
- **M. Samir EL BAKKALI**
- **Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER**
- **Mme Wendy LAFAYE**
- **M. Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL**
- **M. Pierre MIQUEL**
- **Mme Lucie MIZOULE**
- **M. Lucas PEYRE**
- **M. Frédéric PILAUD**
- **M. Pierre SABATIER**
- **M. Vincent SOULIGNAC**
- **M. Yannick VIGIGNOL**
- **M. Thomas WEIBEL**

Pour représenter le Maire aux réunions de la commission de sécurité.

ART. 29 : Délégation est donnée, dans l'ordre de priorité défini ci-dessous et en fonction des absences et empêchements, à :

- M. Dominique ADENOT
- Mme Anna AUBOIS
- Mme Marion BARRAUD
- Mme Laetitia BEN SADOK
- Mme Valérie BERNARD
- Mme Estelle BRUANT
- Mme Marion CANALES
- M. Samir EL BAKKALI
- Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER
- Mme Wendy LAFAYE
- M. Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL
- M. Pierre MIQUEL
- Mme Lucie MIZOULE
- M. Lucas PEYRE
- M. Frédéric PILAUD
- M. Pierre SABATIER
- M. Vincent SOULIGNAC
- M. Yannick VIGIGNOL
- M. Thomas WEIBEL

afin d'exercer les fonctions d'officiers d'état civil pour célébrer les mariages, procéder aux auditions préalables des futurs époux et signer les pièces relatives aux dossiers et à la célébration à l'Hôtel de Ville et à Montferrand.

ART. 30 : Mmes et MM. les Conseillers Municipaux mentionnés au présent arrêté reçoivent délégation pour signer les actes, documents et correspondances relatifs aux affaires pour lesquelles ils ont reçu délégation.

ART. 31 : Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

ART. 32 : Mme la Directrice générale des services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 OCT. 2023

Le Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le 10 OCT. 2023

- Transmis au représentant de l'Etat le 10 OCT. 2023

- Publié par mise en ligne le 10 OCT. 2023



Olivier BIANCHI